



CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

| |
|---|
| <p>DÉCISION N°DG2020-18 DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020</p> |
|---|

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 16 juillet 2020 portant désignation de Madame Viviane HEGUY-WEIDEMANN en qualité de Directeur par intérim des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} septembre 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane HEGUY-WEIDEMANN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Dominique BRETEÑOUX-PENNEQUIN**, Attachée d'administration hospitalière, pour les affaires courantes relevant du Département Accueil – Admissions, y compris pour tout document relatif à la saisie et à la restitution de dossiers patients par les autorités judiciaires ou de police, dans le cadre de réquisitions régulièrement adressées par lesdites autorités.

Article 2

Cette décision prend effet au 1^{er} septembre 2020 et annule et remplace toutes les délégations précédentes relatives au même domaine.

Article 3

Les signatures et paraphe de Madame Dominique BRETEÑOUX-PENNEQUIN sont joints en annexe.

Article 4

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 1^{er} septembre 2020.

Le Directeur par intérim,




Viviane HEGUY-WEIDEMANN

ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2020-18 DU 1er SEPTEMBRE 2020

Délégation de signature relative à la Direction des Admissions et des Relations avec les Usagers.

Liste des personnes habilitées à signer :

| Prénom et nom | Fonction | Signature et paraphe |
|--------------------------------------|---|--|
| Dominique BRETENOUX- PENNEQUIN | Attachée d'administration hospitalière |  |

A Limoges, le 1^{er} septembre 2020

Le Directeur par intérim,



Viviane HEGUY-WEIDEMANN